Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-215601014-20251218-DEL2120251208-DE

LANGUIDIC
VILLE DE CULTURE®

# Donation au profit de la commune d'une portion de la parcelle ZC 25

DEL21_2025_12_08

---

En exercice : 20
Présents : 19
Votants : 20

Le huit décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

**Présents :** DUVAL Laurent, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, DUPUY Typhenn, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, GUÉGAN Christian, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, CHOINIERE Katell, HERVO Ewen, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

**Absent excusé :** EVANNO Eric.

**Pouvoir :** Eric EVANNO donne pouvoir à Christian GUÉGAN.

Le secrétariat a été assuré par : HERVO Ewen.

Rapporteur : Monsieur Christian GUEGAN

➲ Le Conseiller informe l'assemblée :

Par courrier en date du 16 avril 2025, M. et Mme Le Garrec Armel et Madeleine ont fait part de leur accord pour :

- faire une donation à titre gracieux au profit de la commune d'une portion de leur parcelle ZC 25 d'une emprise d'environ 100 m² pour la réalisation d'un chemin d'accès vers la parcelle communale ZC 221 tel que figurant au plan joint.

- procéder à un échange parcellaire sans soulte avec le propriétaire de la parcelle ZC 132 *(une portion triangulaire d'environ 98m² au profit des époux Le Loher et une portion triangulaire au sud d'environ 106 m² au profit des époux Le Garrec)*.

En contrepartie de cette participation à la réalisation d'une desserte d'intérêt général et dans le cadre d'une continuité de la zone Ub du village de Pont er Pache jouxtant immédiatement le bourg, la parcelle ZC 25 redécoupée *(hors zonage Azh)* sera classée en zone Ub dans le cadre du projet de PLU arrêté dans la présente séance du Conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-215601014-20251218-DEL2120251208-DE

➲ Le Conseiller propose à l'assemblée :

Il est proposé d'accepter la donation au profit de la commune d'une portion de la parcelle ZC 25 d'une emprise d'environ 100 m² pour la réalisation d'un chemin d'accès vers la parcelle communale ZC 221 tel que figurant au plan joint.

Il est proposé que les frais de géomètre demeurent à la charge des propriétaires dans le cadre du découpage global de leur parcelle et que les frais d'acte relatifs à cette donation au profit de la commune soient pris en charge par la commune.

➲ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;
**Vu** le courrier des époux Le Garrec en date du 16 avril 2025 ;
**Vu** l'avis de la commission Travaux – Voirie – Urbanisme – Environnement en date du 24 novembre 2025 ;

➲ **APPROUVE** la donation au profit de la commune d'une portion de la parcelle ZC 25 d'une emprise d'environ 100 m² pour la réalisation d'un chemin d'accès vers la parcelle communale ZC 221 tel que figurant au plan joint.

➲ **DIT** que les frais de géomètre demeurent à la charge des propriétaires dans le cadre du découpage global de leur parcelle et que les frais d'acte relatifs à cette donation au profit de la commune sont pris en charge par la commune.

➲ **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes se rapportant à cette opération, et notamment les actes notariés en l'étude choisie par les vendeurs.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

PJ : Plan

Fait à Languidic, le 18 décembre 2025

Le Maire,

Laurent DUVAL

MAIRIE DE LANGUIDIC (Morbihan)